

# Éditorial

**E**n plein cœur de la crise Dexia, l'occasion nous a été donnée de nous entretenir avec Paul De Grauwe, professeur émérite à la Katholieke Universiteit van Leuven, attaché à la London School of Economics à partir du 1er février 2012. Nous avons parlé de la crise financière en Europe et du déclin d'un pilier du secteur financier. Trois ans après la crise bancaire de 2008, les perspectives sont toujours incertaines et un nouveau problème est susceptible de surgir à chaque instant. La question qui se pose est de savoir jusqu'où on peut aller dans le soutien aux États et aux banques sans risquer de compromettre sa propre stabilité. Nous ne pouvons qu'espérer qu'à l'heure où vous lirez ces lignes nous disposerons d'un gouvernement de plein exercice qui pourra apporter une réponse avisée à cette question.

Les entreprises belges souffrent toujours de la concurrence imposée par l'évolution défavorable des charges salariales dans notre pays par rapport à d'autres pays. De grandes entreprises belges attachées à leur pays et à leur région commencent à parler de délocalisation, ce qui, une fois de plus, risque de conduire à des pertes d'emplois. Si cela se produit, ces emplois devront être compensés en partie par des emplois dans des entreprises pour qui la délocalisation n'est pas une option, compte tenu de leur orientation vers le marché intérieur ou de leur taille réduite. C'est pourquoi il est capital que des mesures soient prises pour assurer la survie des PME ou, simplement, des petites entreprises.

L'amélioration de la sécurité juridique des entreprises et dirigeants d'entreprise doit favoriser l'entrepreneuriat, tandis que l'accès au crédit doit rester garanti. Nous avons assisté, avec une délégation belge, au 66e congrès de l'Ordre des experts-comptables français, qui s'est tenu à Marseille sur le thème «L'expert-comptable et la très petite entreprise». L'événement a enregistré un taux de participation record de

4 600 personnes ! Deux ministres se sont exprimés en séance plénière, devant un auditoire de pas moins de 3 000 personnes. À cette occasion, ils ont expliqué qu'une concertation avait été mise en place entre les représentants de la profession et le gouvernement à propos de mesures de simplification et de mesures de promotion de l'entrepreneuriat.

Des accords ont également été conclus entre l'Ordre des experts-comptables et les institutions bancaires, en vue du règlement dans les quinze jours des dossiers de crédit jusqu'à 25 000,00 € introduits par des experts-comptables.

En attendant, nous ne savons toujours pas quelles seront les propositions définitives de l'Europe concernant les obligations comptables à charge des très petites entreprises (microentités). Il n'y a pas encore de consensus entre les États membres, mais une chose est sûre, la simplification ne peut conduire à un effritement de la confiance dans ces entreprises qui, si l'obligation de dépôt devait être supprimée, seraient contraintes de fournir personnellement des informations suffisantes et appropriées aux parties prenantes, ce qui pourrait avoir pour effet d'annihiler complètement la réduction de coûts projetée.

Les participants au Forum for the Future ont également pu se rendre compte à quel point la politique de l'Institut est axée sur la qualité de l'exercice de la profession. «Expert-comptable» et «conseil fiscal» ne sont pas des titres ou des qualifications vides de sens : ils sont les garants de la qualité de notre travail et de la compétence de nos professionnels. Peu importe qu'on nous qualifie de conseillers permanents ou encore de conseillers privilégiés de l'entreprise, c'est sur la qualité de nos services qu'il faut insister. Et telle sera la priorité de l'IEC au cours des prochaines années. ●

*André Bert, Président*